

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action	
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR	
	ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la MLN	
	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF	
	(1)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
BOMMALAIS Geneviève		(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC	
ANDAMAYÉ Marie-Annick		(lien de parenté)	au titre du BCD	
CHOPINET Gérard		(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
LOWINSKY Jacques		(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain		(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale
 CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion
 MLN Mission locale Nord
 CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis
 BCD Basket Club dionysien
 OMS Office municipal des Sports
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
 CAP Club Animation Prévention
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195015-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET **Rapport 2019 sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable**

En application du Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités territoriales de plus de cinquante mille habitants sont tenues d'établir un rapport annuel, présenté préalablement au débat sur le projet de Budget.

Ce rapport est un état des lieux de ce qui a été fait en 2019 et de ce qui peut être poursuivi et amélioré en 2020. Il s'agit de rendre compte des actions effectuées au titre du développement durable sur le territoire communal.

Au regard des cinq finalités du développement durable inscrites dans le Code de l'Environnement :

- lutte contre le changement climatique ;
- préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- modes de production et de consommation responsables.

Le rapport se décline en deux parties :

- I. les actions sur l'ensemble du territoire communal « des politiques de développement durable à Saint-Denis » ;
- II. les actions internes à la gestion communale « Saint-Denis, Commune exemplaire et responsable ».

Ce document montre l'évolution des actions par rapport aux années précédentes avec les indicateurs les plus pertinents.

Je vous demande de prendre acte du rapport 2019 sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable qui vous est présenté en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Rapport 2019 sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Loi Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-015 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport 2019 sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable.



RAPPORT 2019

Assisté de réception en préfecture
977-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Sommaire

I

La politique publique de développement durable SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-DENIS	4
La lutte contre le changement climatique	5
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	10
L'épanouissement de tous les êtres humains	17
Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle	30
Des modes de production et de consommation responsables	37

II

SAINT-DENIS	
Une Commune engagée et responsable	39
La lutte contre le changement climatique	41
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	44
L'épanouissement de tous les êtres humains	49
Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle	51
Des modes de production et de consommation responsables	52
Les indicateurs	55

Le présent rapport est un état de la situation de ce qui a été réalisé par la Mairie de Saint-Denis en 2019 et les perspectives pour 2020 sur le territoire de la Commune au titre du développement durable.



La lutte contre le changement climatique



L'épanouissement de tous les êtres humains



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Des modes de production et de consommation responsables



Cohésion sociale et solidarité intergénérationnelle



*La politique publique de
développement durable*
***SUR LE TERRITOIRE
DE SAINT-DENIS***

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



La lutte contre **LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**



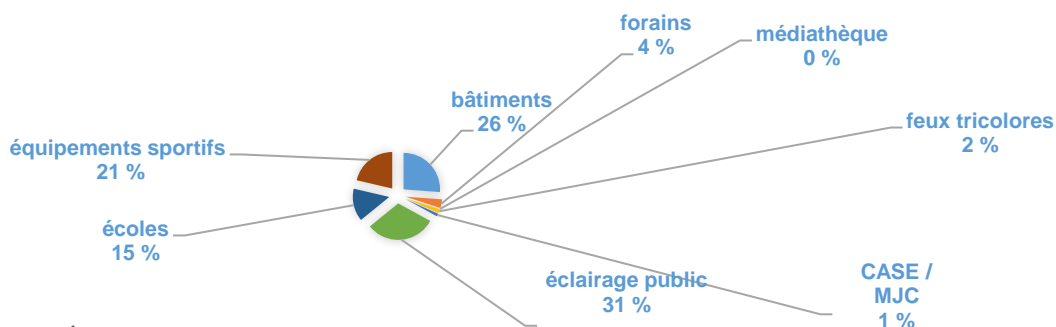
Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) et énergie renouvelable

Depuis ces deux dernières années, les services municipaux ont constaté une stabilisation du niveau des consommations électriques malgré un nombre d'abonnements toujours croissant du fait de la rétrocession des installations privées à la Ville et l'ajout des nouvelles installations communales mises en service. Ainsi en 2019, la consommation électrique de la Commune de Saint-Denis avoisinera probablement les 17 500 Mwh comme en 2018.

Ce résultat est le fruit des investissements réalisés par les services communaux qui

œuvrent pour maîtriser la demande en énergie journalière d'électricité afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer l'empreinte carbone de la collectivité. Pour ce faire, les solutions mises en œuvre consistent à utiliser des équipements ou des systèmes électriques énergétiquement plus performants de technologie innovante ou bien de recourir à des sources d'énergie renouvelable.

Toutefois, cette démarche a subi une augmentation des coûts de l'énergie imposée par EDF sur le plan national depuis août 2019, soit environ + 7 %.



PRÉVISION DE CONSOMMATION ÉLECTRIQUE 2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTIER ET PIETONNIER



Poursuite des actions commencées avec le déploiement progressif des technologies innovantes (photovoltaïque, led, de modulation intelligente de l'éclairage, supervision à distance...)

Poursuite d'un plan pluriannuel de réhabilitation de plusieurs milliers de luminaires en partenariat avec ADEME, EDF et FEDER. Ainsi un projet de renouvellement de 5 000 points lumineux âgés de plus de 20 ans a été validé pour un coût total estimé à 6 M€.

En 2019, une 1^{ère} tranche de travaux est lancée avec le déploiement de 825 sources lumineuses pour un coût total de 990 k€. Ce programme de travaux bénéficie des aides financières du FEDER et d'EDF dans le cadre de la convention MDE, avec une subvention égale à 730 k€.

Les travaux réalisés ou en cours se présentent comme suit :

- Sources lumineuses à technologie « led »

- 825 luminaires sur 4 secteurs de la Ville rénovés (tranche 1), 990 k€ ;
- 33 luminaires sur le chemin Dufourg à la Bretagne, 250 k€ ;
- 60 luminaires sur le Pont Vinh San, 75 k€ ;
- Plusieurs luminaires sur le Centre-Ville (opération « relooking »), 94 k€.



En 2019, les travaux de réhabilitation de 918 sources lumineuses en technologie led (250 w -> 100 w) ont contribué à :

1/ maîtriser la demande en énergie (MDE), afin d'aider EDF à mieux gérer sa production journalière d'électricité ce qui se traduit par des économies d'énergie représentant en moyenne 460 Mwh/ an ;

2/ améliorer l'empreinte carbone de la collectivité ;

3/ diminuer l'impact de l'activité humaine sur le milieu naturel, avec l'application du ULOR « 0 » pour éviter la pollution lumineuse et la participation à la protection des pétrels par extinction des éclairages pendant les « nuits sans lumière » (faciliter l'envol des jeunes pétrels).



En 2019, les travaux de création de 20 sources lumineuses en technologie solaire ont œuvré à :

1/ améliorer l'empreinte carbone de la collectivité ;

2/ réaliser 100 % d'économie d'énergie par la non-consommation électrique du réseau public EDF ;

3/ diminuer l'impact de l'activité humaine sur le milieu naturel, avec l'application du ULOR « 0 » pour éviter la pollution lumineuse et la participation à la protection des pétrels par extinction des éclairages pendant les « nuits sans lumière » (faciliter l'envol des jeunes pétrels) ;

4/ contribuer à une meilleure sécurité des usagers en zone non couverte par le réseau public EDF en éclairage public.



PROJECTEUR A LED

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



ÉCLAIRAGE PUBLIC SPORTIF

➔ Gestion automatique de l'éclairage sportif « GAES » déploiement de 6 nouveaux dispositifs (25 k€)

- 5 dispositifs installés sur le secteur de Champ-Fleuri (Stade Antoine Séry, aire de jeux, plateaux noirs, piste de jogging) ;
- 1 dispositif installé sur le secteur de la Montagne 15^{ème} (plateau synthétique).

➔ Sources lumineuses à technologie « led »

- Terrain de foot de Saint-François : pose de 16 projecteurs led, 126 k€.
- Plateau vert Montagne 8^{ème} pose de 6 projecteurs led, 35 k€.



➔ Installation d'une ferme photovoltaïque sur le Stade de l'Est, 1,2 Mwh

➔ Suivi des consommations en électricité et de l'attribution des contrats

- Constat d'une diminution des consommations électriques en tarif bleu entre 2017 et 2018 : - 9 % en kwh) et - 20 % en dépenses.
- Diminution des consommations électriques en tarif vert pour les crèches (Sœur

Accusé de réception en préfecture
974-21974813-20191209-100013152
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Colette et Paul Demange), entre 2017 et 2018.

- Risque de dépassement en 2019, au vu des chiffres du 1^{er} semestre.

➔ Rénovation du matériel électrique dans les EAJE

- Projet d'installer des ampoules à technologie led, livrées gratuitement à la place des néons. Recensement fait, mais le prestataire n'est plus opérationnel depuis mars 2019.
- Contact pris avec EDF (Service Développement) pour relancer cette solution avec un projet d'installation de détecteurs de présence dans certains espaces. Ce changement de matériel, avec une attitude adaptée de chacun, contribuerait à lutter contre le gaspillage en électricité.
- Projet de **contrat de partenariat** entre le CCAS et EDF en faveur de l'efficacité énergétique : en cours d'étude.

➔ Arrêt automatique des climatiseurs situés au siège du CCAS en fin de journée.

➔ Extinction des lumières et des climatiseurs par le personnel du siège du CCAS, en fonction de la présence d'agents.



2020

Les efforts seront maintenus en 2020 sur les équipements d'éclairage public routier et sportif pour réaliser des économies d'énergie supplémentaires et continuer la lutte contre le réchauffement climatique, notamment par le biais de l'énergie renouvelable solaire via des panneaux voltaïques qui alimentent les équipements d'éclairage ou de climatisation des bâtiments communaux.

➡ ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTIER ET PIETONNIER

- Projet de renouvellement de 5 000 points lumineux (tranche 2) : déploiement de 2 000 points lumineux à led (2,5 M€)

➡ Travaux de réhabilitation de 2 000 sources lumineuses diverses en technologie led qui œuvreront à :

1/ maîtriser la demande en énergie, afin d'aider EDF à mieux gérer sa production journalière d'électricité et réaliser des économies énergie ;

2/ améliorer l'empreinte carbone de la collectivité.

➡ ÉCLAIRAGE PUBLIC SPORTIF

- Déploiement de 5 nouveaux dispositifs GAES (50 k€).

- Remplacement de projecteurs à lampes à décharge par des projecteurs à technologie led sur les courts de tennis ou plateau noirs (100 k€).

➡ ÉNERGIE RENOUVELABLE

- 27 luminaires solaires photovoltaïques déployés rue des routiers (136 k€).



DENSIFICATION ARBOREE DU CŒUR VERT FAMILIAL



Le Cœur vert familial est un parc en milieu urbain à vocation de loisirs et de détente.

Il est essentiel de bien comprendre les différentes fonctions que peuvent remplir les arbres et les espaces boisés dans un paysage urbain car, sous bien des aspects, ils permettent de réduire les effets dommageables de la pollution sur notre environnement et notre santé.

De plus, non seulement les arbres en milieu urbain remplissent des fonctions écologiques et thérapeutiques, mais ils peuvent aussi contribuer à notre confort et notre sécurité et jouer un rôle social, esthétique et même économique.

En produisant l'oxygène que tout être vivant respire, en réduisant les gaz polluants ou encore en captant en partie les fines particules en suspension dans l'air. Les arbres en ville jouent également le rôle de purificateur d'air et climatiseur : en diminuant la température ambiante et en améliorant sa ventilation. Les arbres améliorent et protègent aussi la structure des sols limitant, entre autres, leur appauvrissement et les risques d'érosion. Enfin, les boisés urbains assurent une fonction essentielle pour le maintien de la biodiversité qui n'existerait plus sans eux.

Dans cet objectif, un projet de densification arborée est en cours de mise en œuvre par la DEPE sur ce vaste site de 30 ha, bordé par un grand axe de circulation.

Un premier programme de plantation de divers endémiques a été réalisé en juillet 2019 et qui sera suivi en 2020 par une plantation densifiée au niveau du plateau, qui est un espace libre et non arboré à ce jour.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Préservation de la BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Garantir une eau potable de qualité



La Direction de l'Eau est chargée de mettre en œuvre le programme municipal visant à la modernisation du patrimoine de l'eau potable afin d'une part de limiter les pertes d'eau et d'autre part d'assurer à chaque Dionysien une eau de qualité en quantité suffisante. L'objectif est de doter la Ville de Saint-Denis d'un service d'alimentation en eau potable performant, respectant les normes en vigueur et préservant l'environnement.



Création d'une ballade interactive « Zanguy et les secrets de la Colline » sous la forme d'un jeu de piste numérique (application mobile)

L'application est ouverte toute l'année. « Zanguy » est le conteur du parcours, il donne des explications sur les enjeux liés au respect de l'environnement et de la protection de la ressource en eau. Une fois la ballade débutée, l'utilisateur s'aide des indices pour retrouver les lieux à rejoindre :

Accusé de réception en préfecture
974 du 09/12/2019 à 11h05
indices pour retrouver les lieux à rejoindre :
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

indices photo, devinettes, distance à parcourir, direction à vol d'oiseau... Arrivé sur place, le contenu multimédia contextualisé est débloqué : informations insolites sur le lieu découvert, nouveaux éléments pour mener l'enquête... et rejoindre la prochaine étape.

Cette action a été cofinancée par l'Office de l'Eau de la Réunion.

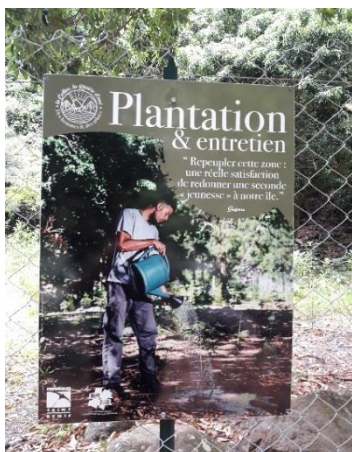


Création d'une exposition photographique « Des arbres et des hommes »

Cette exposition donne la parole aux travailleurs du Chantier d'Insertion achevé en 2018. L'objectif est de sensibiliser les

usagers sur le respect des lieux (et notamment les 2 400 espèces endémiques et indigènes plantés à la fin des travaux sur le captage). L'exposition a été installée de manière pérenne sur la zone de replantation. Celle-ci compte 14 panneaux.

Cette action a été cofinancée par l'Office de l'Eau de la Réunion.



➡ Mise en service du suivi environnemental afin d'évaluer le bénéfice écologique apporté par la passe à poissons du captage d'eau potable de la Rivière Saint-Denis

Ce suivi se fait par marquage-détection. Cette technologie (innovante à l'échelle départementale) est de plus en plus employée pour l'évaluation des dispositifs de montaison en métropole.

Un échantillon des 4 poissons cibles (le cabot noir, la loche, le poisson plat et le chitte) a été marqué par des puces électroniques.

Les individus marqués ont ensuite été relâchés en aval du captage. De cette manière, tout poisson marqué sera détecté par des antennes installées dans la passe à poissons. Chaque marque étant unique, il sera alors possible de tracer chaque individu au fur et à mesure de sa remontée dès lors qu'il empruntera la passe à poissons.

Ce projet, d'un montant de 90 k€ HT est entièrement cofinancé par le FEDER et l'Agence française pour la Biodiversité.



➡ Poursuite du projet d'interconnexion entre l'Est et l'Ouest de la Ville de Saint-Denis pour un transfert d'eau estimé à 10 000 m³/j

Un des objectifs de ce projet sera de renforcer la gestion durable de la ressource en eau sur le territoire dionysien.

Le prélèvement d'eau dans la Rivière Saint-Denis sera privilégié pour ne pas épuiser les nappes phréatiques.

Lorsque cette ressource superficielle devient insuffisante (notamment en période d'étiage), le déficit en eau est compensé par les ressources souterraines pour maintenir le débit minimum biologique dans la Rivière.

La 1^{ère} tranche de travaux a été achevée en 2018 avec la réalisation d'un réseau de 6 000 ml entre Bellepierre et la Bretagne.

La deuxième tranche de travaux a démarré en 2019 avec la construction de deux réservoirs de 5 000 m³ sur le secteur de la Bretagne. Cette opération est cofinancée par l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement local, par l'Agence française pour la Biodiversité et par l'Office de l'Eau.



La compétence « eau potable » sera transférée à la CINOR en 2020

➔ Création d'une exposition « Ensemble, protégeons la ressource en eau de la Rivière Saint-Denis »

Cette exposition sera installée de manière pérenne avant le départ du sentier qui mène au captage d'eau potable. L'exposition comptera 8 panneaux sur les thématiques suivantes : le fonctionnement hydraulique de la Rivière, le patrimoine de l'eau de la Rivière, la faune et la flore remarquable, les spécificités géologiques, la protection du captage, les travaux de rénovation du captage.

Cette action a été cofinancée par l'Office de l'Eau de la Réunion.

➔ **GESTION DIFFERENCIEE DU CŒUR VERT FAMILIAL**

Maintenir un parc propre et ordonné demande des soins constants, gourmands en main-d'œuvre et en argent. L'ensemble du site est quotidiennement utilisé par la population pour des activités diverses et variées. Il est entretenu très régulièrement (nettoyage, tonte du gazon, taille des massifs).

Le choix d'une gestion intensive n'est pas en cohérence à une gestion tournée vers l'environnement. Une gestion différenciée est donc plus appropriée afin que le Cœur vert familial retrouve de la biodiversité.

➔ **VISITE DE LA PEPINIERE THERESIEN CADET**

La Pépinière Thérésien Cadet a été inaugurée le 9 novembre 2018. Dans cette continuité, la Pépinière a ouvert ses portes aux scolaires dionysiens. En ce début d'année, une centaine d'élèves en ont profité et ont été sensibilisés aux interactions homme - nature, ainsi qu'à la conservation du patrimoine naturel de notre île.



Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195015-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

➔ Suivi de la consommation en eau potable et de l'attribution des abonnements

- En 2018 et 2019, les consommations et les dépenses ont augmenté malgré le même nombre d'abonnements.
- L'eau de la Ville de Saint-Denis est de bonne qualité, contrôlée par les services de l'ARS. Toutefois, dans les EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant), l'utilisation courante des bouteilles d'eau en plastique pour la préparation des biberons et l'hydratation des petits enfants, soulève un problème de santé publique. La Direction Petite Enfance a étudié le projet de fontaine avec système de cartouches de filtration, changées 2 fois par an. La commande de bouteilles d'eau est réservée pour les périodes cycloniques ou de fortes pluies.

➔ L'Installation de filtres à eau avec fontaine, depuis août 2019, dans chaque EAJE, relais assistantes maternelles et lieu d'accueil enfants-parents, a pour objectif de :

- diminuer l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique pour la consommation des enfants ;
- répondre à un problème de protection de la planète : application de la loi sur la lutte contre les déchets plastiques ;
- répondre à un problème de santé publique : prise en compte de la présence de bisphénol A libéré par le plastique, de perturbateurs endocriniens, de pesticides...

➔ Installation dans les crèches de petits jardins potagers, avec plantes aromatiques, sensibilisation des enfants à la plantation, à la création, aux soins à

Accusé de réception en préfecture
974009155-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

➔ A la Maison de la Fraternité et de l'Insertion sociale (MFIS) : un projet de valorisation du terrain vague, avec sa transformation en potager, pourrait entrer dans le PRUNEL, en associant des volontaires du Service de la Protection civile.



Les nuits sans lumière

Comme toutes ces années depuis 2008, la Ville de Saint-Denis a participé aux « nuits sans lumière » qui se sont déroulées du 8 avril au 2 mai 2019. Le même dispositif que l'année dernière a été reconduit sur une période de 25 nuits : extinction de l'éclairage public de 24 rues, 5 monuments et de 90 terrains de sport.

Parc Animal de La Réunion

LES NUITS SANS LUMIÈRE
11^È ÉDITION

Du 8 avril au 2 mai 2019

7 raisons de participer :

- 1 - Améliorer notre santé
- 2 - Réduire sa facture
- 3 - Diminuer le réchauffement climatique
- 4 - Mieux observer les étoiles
- 5 - Protéger les pétrels
- 6 - Préserver les écosystèmes nocturnes
- 7 - Protéger les tortues marines

CCET
SEOR

VOUS AUSSI, PARTICIPEZ
AUX NUITS SANS LUMIÈRE !
www.nuitsanslumiere.re

SAINT-DENIS

L'humain, c'est capital !

➔ Deux lâchers de pétrels ont été réalisés en partenariat avec la CINOR et la SEOR.

La CINOR a pris en charge la location des bus. La Ville de Saint-Denis a mis en place la logistique et les rafraîchissements.

Participation de 210 élèves des classes des écoles de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne :

- 150 élèves de la Ville de Saint-Denis,
- 30 de Sainte-Suzanne,
- 30 de Sainte-Marie.

Objectif : les sensibiliser à la protection de la biodiversité en luttant contre la pollution lumineuse.



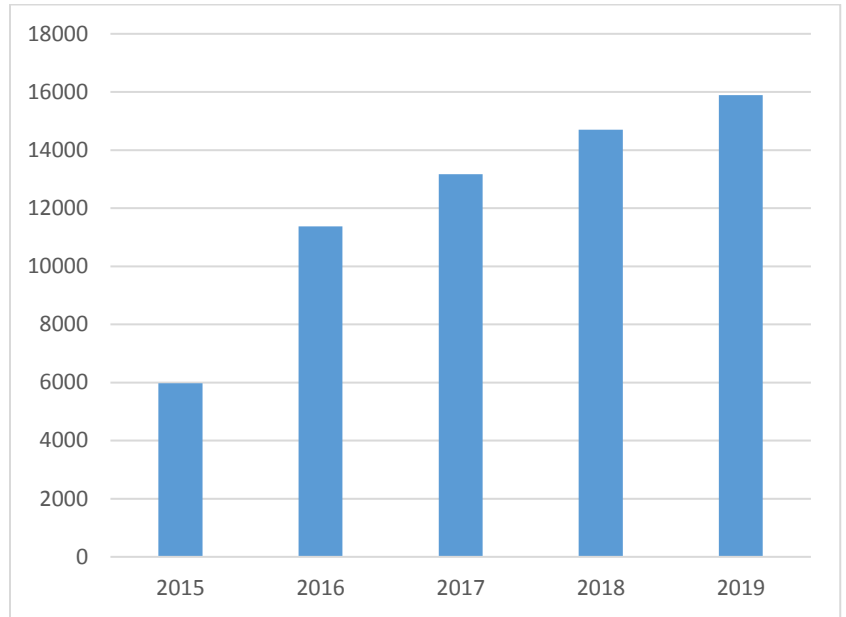
➔ La Ville a organisé la tenue d'un village « nuits sans lumière » lors d'un marché de nuit, qui a permis grâce à la participation d'associations, une sensibilisation à la protection de la biodiversité.



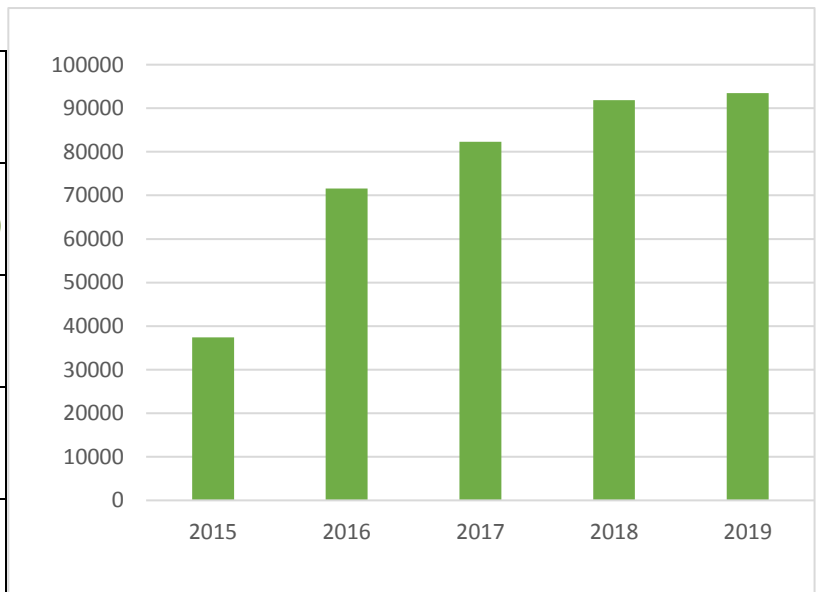
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

➔ **Évolution des économies financières et en énergie pour l'éclairage public**

Année	Economie (€)
2015	5 980,00
2016	11 370,00
2017	13 165,00
2018	14 696,00
2019	15 895,00



Année	Economie (kw)
2015	37 400,00
2016	71 600,00
2017	82 280,00
2018	91 850,00
2019	93 500,00



Depuis 2015, le périmètre ainsi que les durées d'extinction des « nuits sans lumière » n'ont cessé de croître. De plus en plus de secteurs sont impactés. Cela a pour conséquence une augmentation des économies d'énergie.



Les jardins familiaux

La Ville de Saint-Denis apporte son soutien au développement des jardins familiaux. Les objectifs de la collectivité sont multiples et tentent de conjuguer une approche territoriale à une visée sociale. Le projet vise à soutenir le processus d'appropriation des jardins familiaux par leurs occupants, dans le respect de sa spécificité. Il doit contribuer à favoriser la prise en compte des dynamiques d'intégration sociale et professionnelle auprès des familles, et encourager les démarches participatives, les prises de responsabilité.

Il répond à une volonté politique : « celle de reconnecter la Ville au monde de la ruralité », ce qui permettrait de disposer d'un outil d'insertion et apporterait des réponses à des besoins alimentaires. Le jardin familial est également un ancrage dans le temps et un espace de « vivre ensemble ». Les bénéficiaires accèdent à un statut : celui de producteurs.



Les jardins familiaux continuent à se développer chaque jour au rythme des familles. Ce projet nécessite de la patience et du temps pour arriver aux objectifs fixés.



Opérations en cours ou à venir

- Jardins de cocagne de Saint-Bernard.
- Serre pédagogique.
- Pôle d'agriculture bio de Saint-François.
- Aménagement paysager des jardins familiaux (ex-Zoo).
- Animations sociales des jardins familiaux.
- Cultures vivrières de Bois-de-Nèfles.
- Création de potager partagé et construction de kiosque au Brûlé.
- Création de potager partagé autour de la salle polyvalente des Camélias.



L'épanouissement de TOUS LES ÊTRES HUMAINS



Permettre l'épanouissement de tous



L'épanouissement des êtres humains commence dès le plus jeune âge, que cela soit dans les crèches, avec les parents dans les lieux d'accueil ou à l'école.



Mise en œuvre de démarches pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants.



Végétalisation des cours des écoles dans le cadre du confort thermique et du reverdissement des cours.

Un Projet éducatif global au service des enfants

En 2008, la Ville de Saint-Denis a fait le choix de s'engager en faveur de la jeunesse et l'école primaire qui est devenu alors la priorité de son action publique. 10 ans après cet engagement, les actions nécessaires ont été conduites avec détermination pour construire une école qui offre les mêmes chances à tous.

464 M€ ont été ainsi investis en 10 ans dans le cadre du Projet éducatif global (PEG) pour l'éducation des petits dionysiens !

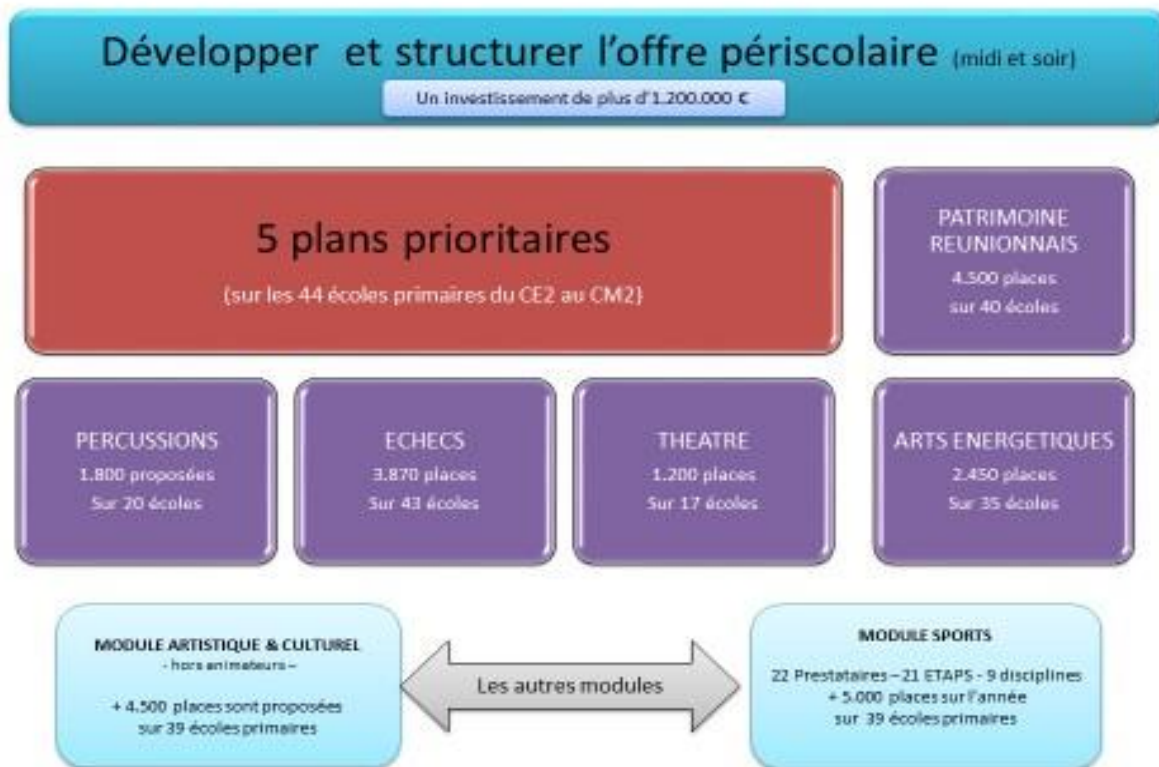
Ainsi, la Ville de Saint-Denis a défini, au travers de son Projet Educatif de Territoire, les objectifs pédagogiques visant à favoriser la réussite scolaire de tous les jeunes dionysiens scolarisés, y compris ceux en situation de handicap.

Dans ce contexte, les activités de loisirs éducatifs proposées par le PEG sont l'occasion d'apprendre aux enfants et aux adolescents à se sociabiliser par l'exercice de la citoyenneté (le « vivre ensemble »), de connaître leurs potentialités et à prendre des responsabilités, tout en ayant un caractère ludique favorable à leur épanouissement physique, psychique et intellectuel. Sont concernées 44 écoles élémentaires (élèves du CP au CM2) et sur les écoles maternelles (33) pour Plan anglais (de la GS au CE1).

La Ville de Saint-Denis ayant fait de la réussite éducative une priorité, cela se concrétise notamment avec le développement des activités périscolaires de qualité et gratuites, réalisées sur l'ensemble des écoles de la Ville et à différents temps.

➡ La pause méridienne correspondant à un créneau allant de 11h30 à 13h05, est devenu un temps stratégique permettant la réalisation d'Activités récréatives éducatives (ARE) proposées à tous constituant ainsi un véritable vecteur d'égalité des chances. Pour mener ces activités péri-

scolaires ARE, 80 intervenants (hors Institut Municipal des Langues et des Cultures - IMLC et Plan anglais) mènent des ateliers sur la pause méridienne, à raison de 5 périodes par an (de vacances scolaires à vacances scolaires).



➡ Améliorer le vivre ensemble en proposant des mesures d'accompagnement de la population

L'Institut municipal des Langues et des Cultures (IMLC) a pour mission de favoriser l'apprentissage des langues et des cultures étrangères, et plus particulièrement celles des différentes communautés qui composent la société réunionnaise, participant ainsi à une meilleure solidarité dans la Ville et contribuant ainsi au «vivre ensemble péi».

Avec le retour à la semaine à 4 jours, le dispositif Plan anglais et les activités de l'IMLC seront désormais déclinés sur le temps de la pause méridienne. Le Plan anglais pour les GS, les CP et les CE1 en ARE, les patrimoines culturels pour les CM1



et CM2 également sur le temps de la pause méridienne.

➡ Le plaisir de faire et d'être ensemble, l'estime de soi, le respect de l'autre et de ses différences, la coopération, l'entraide et le respect de l'environnement sont quelques valeurs civiques véhiculées au

sein des ateliers. L'action phare de cette année 2019 est le recrutement de 175 volontaires en Service civique afin de lutter contre le décrochage scolaire des élèves de CE2 dans les 44 écoles publiques élémentaires dont 24 écoles situées en REP et REP+.

Leurs missions de sensibilisation traitera de l'appropriation des outils numériques, du mieux vivre ensemble, de la réussite éducative et du développement durable. Aussi bien sur le temps scolaire qu'en périscolaire (sur la pause méridienne).

Cette mission d'accompagnement proposée par la DPEG donne la possibilité à l'engagé volontaire de Service civique de s'investir utilement et de façon complémentaire aux actions de mise en œuvre pour la réussite éducative des enfants des écoles primaires dionysiennes.

Il en retirera également une expérience multiple et dynamique au service d'autrui, et participera à la transmission des valeurs civiques et citoyennes et à la valorisation de l'engagement et des valeurs de la République.



Dans le cadre de l'Agenda 21 Scolaire, les engagés volontaires du Service civique ont pu mener des actions de sensibilisation des élèves sur les thèmes du respect de l'environnement et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ceci s'est formalisé par le soutien des projets pédagogiques orientés développement durable (DD) sur le temps scolaire des écoles volontaires.

➡ Cette synergie partenariale a permis la mise en œuvre d'un programme pédagogique lié à l'implantation de sonomètres dans les restaurants scolaires, et à la mise en œuvre d'actions telles que :

- la mise en place un site internet Agenda 21 scolaire qui expose tous les projets de développement durable des écoles de la Ville associées ;
- la sensibilisation des écoliers par l'exemple à la question du respect de l'environnement pour les valoriser et les préparer à adopter une attitude écosensible (sensibilisation autour du recyclage).

➡ Afin de promouvoir la solidarité et l'égalité des chances, l'un des axes de la politique éducative est de développer des solutions d'accueil pour les moins de 3 ans. En effet, dans le cadre du PEG 2, la volonté de la Ville est d'augmenter l'offre d'accueil en classe de Toute Petite Section de 200 places afin de favoriser la réussite éducative et le développement de la scolarité.

A ce jour, 362 places pour les enfants de moins de 3 ans sont disponibles en TPS et dans les classes passerelles.

Ces dispositifs ont pour vocation de créer les conditions d'une première socialisation et de soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale.



AGENDA 21 SCOLAIRE

Direction Espaces publics et Environnement (DEPE)

Dans le cadre du dispositif Service civique, la Ville s'est engagée avec 2 jeunes pendant 8 mois pour travailler sur l'action AGENDA 21 SCOLAIRE-PEPINIERE. Une de leur mission était la réalisation des plaquettes de présentation et d'informations à destination des instituteurs et des élèves décrivant les différents aspects à découvrir au moment de la visite de la Pépinière.

C'est à cette occasion que « Pépi'Gaz » est né : petite gazette offerte aux élèves afin qu'ils puissent repartir avec un souvenir et continuer leur apprentissage sous forme de jeux et de lecture.



L'insertion et la réussite éducative



La Commune de Saint-Denis favorise les jeunes qui sont en recherche d'emploi et sont motivés et ont un savoir-être. Depuis 2016, la Caisse des Ecoles (CDE) accompagne les Directions Projet éducatif global (DPEG) et Restauration scolaire (DRS) en assurant la mise à disposition dans les 77 écoles de personnel vacataires linguistiques et de métiers de type ASEM, secrétaire, cantinière, etc., l'objectif donné par la Ville étant de favoriser l'accompagnement et la réussite scolaire dans de bonnes conditions.



Aussi, afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil aux élèves, malgré un contexte économique et financier difficile avec la baisse des contrats aidés et de leur financement par l'Etat, la Caisse des Ecoles a recruté 523 agents en Parcours Emploi Compétences en 2019 pour un budget de 3,4 M€.

De plus, 185 vacataires ont été recrutés pour la mise en œuvre du Plan anglais et de l'Institut municipal des Langues et des Cultures pour un budget d'environ 450 k€.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous



La Ville de Saint-Denis a beaucoup investi durant ce mandat dans les actions du projet « Génération Ambition ». De nombreux dispositifs jeunesse ont été développés dans un souci d'accompagner au mieux la jeunesse réunionnaise dans divers domaines : la mobilité, le transport, la démocratie participative, la culture, l'insertion...

Dans ce cadre, la Ville de Saint-Denis met un point d'honneur à mener des actions en faveur de la citoyenneté ; le Service civique en est un excellent exemple. C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap et durant 8 mois.

La volonté est de mobiliser les jeunes sur les défis sociaux et environnementaux, de leur proposer un cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, en s'impliquant sur un projet collectif, au service de la population et en relation directe avec elle. Il doit leur permettre de conforter leur apprentissage de la citoyenneté par l'action, de prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Dans le cadre des écoles par exemple, le schéma voulu était celui du « grand frère » ou de la « grande sœur » ; l'intergénéralité est également un axe fort.

La mission d'accompagnement proposée par la DPEG donne la possibilité à l'engagé volontaire de Service civique de s'investir utilement et de façon complémentaire aux actions de mise en œuvre pour la réussite

éducative des enfants des écoles primaires dionysiennes.

Toutes les missions proposées à la Mairie ou au CCAS sont également un levier dans un parcours de vie au cours duquel des jeunes de toutes origines sociales et culturelles peuvent se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.



De 2016 à 2018, 252 volontaires en Service civique ont intégré :

CCAS

	2016-2017	2017-2018
DIRECTIONS	Nombre	Nombre
CCAS	3	4
DPEG	3	3
Jeunesse	3	3
	2	2
DCMA	5	27
DPS		
TOTAL	16	78

Caisse des Ecoles

	2016-2017	2017-2018	
	Nombre	Nombre	Missions
CDE	2	4	Agenda 21
PEG	108	82	Médiateur/ animateur pour la réussite éducative
TOTAL	110	88	



2018-2019 : 295 jeunes se sont engagés au service de la collectivité et de l'action publique.

De 7 missions, nous sommes passés à 21 afin d'ouvrir le panel de thématiques et étoffer les expériences des services civiques

Ville

Missions	Nombre
Médiateur associatif	1
Médiateur ambassadeur santé de proximité	1
Médiateur jeunesse	3
Ambassadeur de la citoyenneté	9
Ambassadeur à l'initiative de l'engagement des jeunes	2
Médiateur culturel pour accompagner l'épanouissement des citoyens vers le livre, la lecture et les loisirs	2
Ambassadeur du livre	2
Médiateur sport de quartier	15
Ambassadeur mobilité	4
Ambassadeur médiateur environnement Cœur vert	7
Ambassadeur du numérique en faveur de l'intégration	1
Ambassadeur du numérique	43
Total	90

CCAS

Missions	Nombre
Médiateur sénior	4
Médiateur auprès des sans abris	8
Médiateur social	1
Ambassadeur des petits bonheurs en crèche	1
Ambassadeur du bien-être en crèche	14
Ambassadeur du jeu	7
Total	35

Caisse des Ecoles

Missions	Nombre
Médiateur Agenda 21	7
Ambassadeur du numérique pour le vivre ensemble et la réussite éducative dans les écoles primaires	168
Total	175

En terme de méthode, un changement a été apporté à compter de juillet 2018 dans la gestion du dispositif. En effet, jusque-là géré par la Direction Insertion, la volonté a été de ne plus l'associer à cette thématique mais accentuer davantage le volet citoyenneté et engagement tout autant que les valeurs républicaines.

Dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire, soutien des projets pédagogiques orientés développement durable (DD) sur le temps scolaire d'une quinzaine d'écoles, synergie partenariale pour la mise en œuvre d'un programme pédagogique lié à l'implantation de sonomètres dans les restaurants scolaires, soutien des programmes tiers visant à la sensibilisation des élèves dans divers domaines.

Les engagés volontaires du Service civique interviennent dans les écoles sur le temps de la pause méridienne dans le cadre d'actions pédagogiques autour du sport, de la lecture, de la citoyenneté...

Au CCAS, les Services civiques interviennent dans le cadre de l'action sociale que ce soit au sein des abris de nuit auprès des SDF, auprès des séniors isolés ou encore contribuent au développement des tous petits au sein des crèches municipales dans le cadre d'atelier d'éveil.

Il y a également la démocratie participative avec une implication des Services civiques auprès des Conseils des Quartiers ; la jeunesse par le biais de l'organisation de manifestation telle que « jeunesse en l'air - journée de l'engagement » ainsi que le développement du Conseil des Jeunes ; au sport pour faciliter la proximité avec les clubs des quartiers ; le numérique avec la présence des ambassadeurs du numérique dans les Mairies annexes et au Pôle Intégration pour accompagner les personnes en difficulté dans les démarches dites « 2.0 » ; la médiation au sein du Cœur vert familial pour faire respecter l'environnement et le vivre ensemble dans un espace magnifique ; la culture par le biais de la valorisation du livre auprès des publics.

Au-delà de ces missions, les engagés volontaires forment un corps solidaire faisant la promotion de la citoyenneté aux travers d'actions diverses dans le cadre d'un parcours d'engagement dans le cadre duquel ils bénéficient d'expériences sportives (« randologie »), de découvertes culturelles et historique (14 juillet, 20 décembre), mais aussi de la carte de bus gratuite facilitant leur mobilité tout en prônant le transport en commun.

Au cours de 2019 et 2020, 195 Services civiques seront par ailleurs accueillis. En effet, la Ville de Saint-Denis voit diminuer le nombre qui lui est attribué suite à une décision brutale du gouvernement de réduire le quota de postes au niveau régional.

Le Service civique qui est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, correspond à une première expérience pour ces jeunes.

Pour continuer son engagement pris depuis 2016 pour l'accueil des jeunes, la Caisse des Ecoles a recruté 175 volontaires du Service civique en 2019, soit 167 postes de Médiateur/ Animateur pour la réussite éducative, et 8 postes d'Ambassadeur/ Animateur Agenda 21 portés par la DPEG.

En effet, la Caisse des Ecoles a de nouveau obtenu le renouvellement de cet agrément par la Direction départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour l'accueil de ces engagés en 2019. Cette action a été

Cette action sera renouvelée en 2020.

financée à hauteur de 196 k€ par la Caisse des écoles.



Le sport

Le sport s'implique et joue un rôle primordial dans la prise en compte des enjeux du développement durable et l'amélioration de vie des citoyens en vue de protéger la planète.



Sport loisir **et déplacements doux**

Gratuité des sorties et ouverture à tout public : à vélo, de la marche nordique, des randonnées pédestres, du roller dans les Quartiers...

Ces sorties sont proposées à plus de 150 passionnés venant pour la plupart en famille.

Des animations sont également organisées dans les bassins municipaux, sur les plateaux noirs de chaque Quartier (1 fois par mois) avec du roller et une volonté d'animer chaque dimanche le Cœur vert familial avec du yoga, de la marche nordique, du tai-chi et de la zumba.



Objectif : inciter les Dionysiens à utiliser les moyens de locomotion doux et lutter contre le changement climatique.

Les sorties vélo



Roller dan kartié



Aquafamille



Yoga



Marche nordique



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Les écomanifestations

L'objectif ici est de sensibiliser le public et responsabiliser les organisateurs, proposer un épanouissement de tous et favoriser une bonne qualité de vie.

➤ Plus de **15 courses pédestres** sont organisées chaque année dans les différents sentiers de Saint-Denis par les associations sportives accompagnées par la Ville.

➤ Lors des nombreuses manifestations sportives : la Ville installe des **poubelles pour le tri sélectif** des déchets et des **toilettes sèches**.

➤ 3 espaces conviviaux dans le Cœur vert familial permettant une pratique sportive urbaine sont pris d'assaut par les jeunes essentiellement : skate park, beach stadium, street workout.

Les courses pédestres



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Les espaces sportifs de pratique urbaine



Skate park

Street workout



L'épanouissement de tous les êtres humains par le sport

Se rajoutent au «sport-loisir», les différents dispositifs mis en place par la Ville qui ont été reconduits en 2018-2019 pour offrir une large palette d'activités sportives au public.

- En milieu scolaire et lors de la pause méridienne

* **24 éducateurs sportifs et 40 vacataires** proposent une multitude d'activités sportives.

* Intervention des éducateurs dans les **Unités localisées pour l'Inclusion scolaire (ULIS)**.

* **Le « savoir nager »** est mis en place dans les 6 piscines municipales (Moufia, Butor, Chaudron, Source, Montagne et Bretagne). Plus de 2 500 enfants de toutes les classes

de CM2 de la Ville sont concernés pour l'année scolaire 2018-2019.

Objectif : savoir nager avant l'entrée au collège.

- En dehors du cadre scolaire et tout au long de l'année

* Le dispositif «**Ecole municipale des Sports**» a toujours autant de succès avec pour l'année 2018-2019, 22 disciplines sportives proposées pour 722 inscrits de 15 mois à 11 ans.

* Le dispositif «**Elle est sport**» propose pour 2018-2019, 14 activités sportives pour 653 femmes.

* La Direction Intégration Pôle Séniors met en place des activités culturelles et sportives en direction de ce public. Le sport est en partie encadré par les éducateurs sportifs de la Ville.

* **Pour les personnes porteuses de handicap :**

. Un centre d'entraînement de haut niveau permet à 30 jeunes de s'entraîner 3 fois par semaine avec un éducateur sportif ;

. Des ateliers sportifs sont organisés lors de la Journée internationale du Handicap ;

. 2 journées handi-aquatiques sont mises en place chaque année.

* En partenariat avec l'**Office Municipal des Sports** (OMS), l'organisation de manifestations sportives récurrentes pour tout public : Soyons Sport, Relais de Saint-Denis, Journée des Arts martiaux, Nuit du Roller.



Relais de Saint-Denis Journée des Arts Martiaux



Dispositif Savoir Nager



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Réseau intégré de Transport moderne



RITMO (Réseau intégré de Transport moderne).

Avec le déploiement d'un réseau de transport par câble en aérien (téléphériques), la Ville s'est enrichie d'un projet de tramway qui permettra d'offrir une autre alternative pour répondre aux besoins de déplacements.

- **Les téléphériques**, un mode de transport innovant, écologique, constituent une solution adaptée face aux problèmes de circulation aggravés par la topographie de notre territoire.



La 1^{ère} ligne du téléphérique reliera Bois-de-Nèfles, Moufia et le Chaudron en seulement 15 min.

Les travaux correspondants ont démarré pour une mise en service courant 2020.



La 2^{ème} ligne de téléphérique reliera le secteur de l'ancien hôpital Félix Guyon au plateau de la Montagne, secteur de la Vigie. La concertation a été faite en octobre sur la base des études préliminaires. Le temps de trajet sera de 5 min pour une distance de 1,3 km. La mise en service est prévue pour 2021-2022.

A terme, un véritable réseau de transport par câble sera déployé sur le territoire afin de desservir l'ensemble des écarts de la Ville.

- **Le tramway urbain** dénommé « TAO » fait partie des projets majeurs du nouveau PDU de la CINOR. Ce nouveau moyen de transport en commun a fait l'objet d'une concertation sur la période de septembre-octobre 2019. Pouvant transporter 60.000 personnes/jour à sa mise en service en 2022 et 80 000 à terme, il a vocation à remplacer le TCSP bus existant arrivé en limite de capacité avec 42 000 voyageurs/ j.



Transportez-vous bien !

Amélioration de la qualité de service pour les usagers des transports en commun

Des points noirs de circulation pour le réseau de bus ont été identifiés sur les voiries de la Ville. En concertation avec la CINOR, la Ville s'attache, au travers notamment de l'organisation de la circulation, à atténuer voire supprimer ces points noirs pour améliorer l'attractivité et la crédibilité du réseau de transport en visant un meilleur respect des temps de parcours et des horaires annoncés.

En 2019, 2 points noirs ont été traités pour faciliter le passage des bus, il s'agit de la rue Bertin et du débouché de la rue Philibert Tsiranana.



De nouveaux aménagements (bandes et pistes) cyclables et la réfection des aménagements existants sont programmés à court terme, avec cette année la réalisation d'une jonction entre le boulevard Sud et le Sentier littoral via la rue Victor Schœlcher, le pont sur la Ravine du Chaudron et la rue du Souvenir. L'aménagement de la rue Victor Schœlcher, tronçon médian de l'itinéraire a été achevé.



Démocratie participative



La Ville de Saint-Denis met en place et assure le bon fonctionnement des 19 Conseils des Quartiers. La Direction Projets citoyens accompagne les Conseils des Quartiers au quotidien dans leurs missions.

Objectifs : Les valoriser et leur donner les moyens de mettre en œuvre leurs projets. Faire le lien entre les Conseils des Quartiers (habitants volontaires et bénévoles), les services de la Ville et autres institutions.



Mise en place des travaux de proximité remontés par les Conseils des Quartiers : l'objectif des travaux de proximité est d'apporter un confort supplémentaire aux Quartiers.



Réalisation d'un graph sur le Gymnase de Domenjod avec des jeunes du Quartier et le Conseil de Quartier.

➔ Rénover et aménager des escaliers et sentiers à la Montagne pour améliorer la circulation des piétons.



➔ Aménagement d'une aire sportive à la Bretagne.

➔ Installation d'un éclairage public avec panneaux solaires.

➔ Installation d'un skate parc dans le Bas de la Rivière.

➔ Installation de tables de ping-pong en extérieur.

➔ Rénovation d'aires de jeux.



PRUNEL

➔ **Un projet s'appuyant sur la démarche de développement durable**

Un projet engagé dans la labellisation «Ecoquartier», avec la mise en place d'indicateurs de suivi qui permettront à terme de mesurer les impacts sur les façons d'associer les habitants, de réhabiliter les logements, les équipements, de construire de nouveaux logements et équipements, d'aménager l'espace public, ceci en milieu tropical et dans un contexte de Quartiers relativement bruyants car traversés par des voies d'intérêt régional ou intercommunal.

En travaillant sur une richesse du Quartier, l'humain, des réunions de gestion urbaine de proximité sont organisées tous les mois pour les 3 Quartiers ; des réunions

mensuelles avec le Conseil citoyen, des journées portes ouvertes et une quinzaine d'ateliers thématiques sur l'habitat et des aménagements de proximité, PRUNEL se veut être un projet coconstruit avec les habitants.

Les premières actions vont voir le jour pour l'amélioration des déplacements piétons notamment au niveau des écoles de Vauban, en y associant les enfants du Quartier.



Rendu de l'école de Champ-Fleuri (juin 2019)



Atelier théâtre forum (juin 2018)



Atelier habitants



La cohésion sociale et la solidarité **ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS**



La solidarité envers tous

Saint-Denis est une Commune engagée pour une solidarité effective envers tous les citoyens et surtout envers les plus démunis, les plus fragiles, les personnes isolées.



Le nombre de Clubs Séniors (42) a augmenté en 2019. Le rôle de la Direction Cohésion sociale est d'accompagner ces associations loi 1901 dans leurs démarches administratives, leurs demandes de subvention, dans l'organisation des congés. La Direction les associe également aux activités organisées en fonction des années : Marche bleue...

Le plan « Sénior en Action » se définit par un programme proposé par la Ville.

Au 1^{er} semestre 2019, **5 872 personnes âgées** sont concernées à Saint-Denis par ces 2 actions, en nette augmentation par rapport en 2018 (+ 562 personnes).



Au Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD), le nombre de bénéficiaires et les heures réalisées ont diminué de moitié, à la suite du non-renouvellement de contrats des auxiliaires de vie sociale et au nombre insuffisant de personnes référentes aide à domicile. Les bénéficiaires ont été dirigés vers des associations de soins.



Les places occupées dans les 2 abris de nuit et à la MFIS (Maison de la Fraternité et l'Insertion sociale) ont augmenté légèrement (+ 7 personnes) entre 2017 et 2018.



Le nombre de repas distribués aux personnes sans-abris, par le CCAS et les associations caritatives le weekend, a augmenté de 500 repas sur l'année 2018.



Dans le secteur de la petite enfance, le nombre de places agréées (en associatif et en public) a progressé de 54 places, dont 3 établissements supplémentaires.

Actions petite enfance sur la parentalité : une journée à la médiathèque a été organisée le 31 août 2019 sur «le multi numérique chez les tout petits» : conférence, ateliers...



Avec une politique éducative favorisant les conditions d'apprentissage et d'épanouissement pour les jeunes dionysiens, la Commune de Saint-Denis s'est engagée contre le décrochage scolaire qui s'opère dès l'entrée dans le 1^{er} degré, notamment par l'accompagnement des enfants dès l'âge de 2 ans et leur scolarisation en classe de Toute Petite Section (TPS) ou en classe passerelle.

La Caisse des Ecoles a diversifié ainsi ses missions en assurant des actions à caractère éducatif, culturel et social en faveur des enfants relevant du primaire grâce au dispositif du Programme de Réussite éducative (PRE).

➡ Le Programme de Réussite éducative existe depuis 2009 et est implanté actuellement sur 3 territoires classés en Quartier prioritaire Politique de la Ville (QPV) : QPV Sainte-Clotilde/ Chaudron, QPV Chaudron/ Primat et QPV Camélias.

➡ **En 2019, près de 400 enfants ont bénéficié du dispositif du PRE, soit une augmentation des suivis de près de 30 %. C'est la tranche d'âge des 6-11 ans qui est la plus accompagnée (58 % de garçons), par une équipe de 8 travailleurs sociaux. Ce dispositif est financé à hauteur de 80 % par l'Etat et 20 % par la Ville et le Pacte de Solidarité territoriale pour un budget global de 431 250 €.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

En 2019, 39 enfants accompagnés ont poursuivi le projet « Dispositif d'Education musicale et orchestrale à vocation sociale » (Démos) et participé au concert qui s'est déroulé à la Philharmonie de Paris en juin 2019.



L'Agenda 21 scolaire

La Caisse des Ecoles s'inscrit dans le PMPE en étant un acteur facilitateur du Projet éducatif global (PEG 2).

Destiné à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves, cet établissement public verse des dotations pour financer notamment des prestations de service dans le cadre des projets d'écoles (projets pédagogiques). Il importe de les soutenir dans la mesure où ils favorisent l'ouverture des enfants sur d'autres apprentissages notamment les activités artistiques, culturelles, le développement durable dans le cadre, entre autres, de l'expérimentation de l'Agenda 21 scolaire par la Ville.



La mission Agenda 21 concerne le site des écoles primaires et les sites de la Ville de Saint-Denis œuvrant pour le développement durable. L'objectif est de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement.

Le thème du développement durable sera donc abordé de façon la plus ludique possible grâce à des activités et supports facilement appropriables et touchant au quotidien des enfants : achats/ consommation, gaspillage alimentaire, biodiversité, gestion des déchets et recyclage, déplacements, climat et énergie, cycle de l'eau, bruit et qualité de l'air, visites pédagogiques.



Cadre de vie et habitat de qualité



La Direction des Solidarités et de l'Habitat de la Ville avec la CINOR poursuit les travaux de mise en œuvre du plan intercommunal de la lutte contre l'habitat indigne.



Le service, en partenariat avec l'ARS, poursuit la réalisation des enquêtes de salubrité de logement afin de veiller au respect des normes de décence et du Règlement sanitaire départemental.



« Auto-réhabilitation accompagnée » : 25 foyers sont concernés par des travaux de sécurisation (électricité, accessibilité SDB, isolation...).

Des ateliers de maîtrise d'énergie sont organisés pour les bénéficiaires. Le plan global des travaux favorise la pose d'un chauffe-eau solaire.



Le service et les bailleurs sociaux conduisent des actions de lutte contre les désordres environnementaux (dépôts sauvages, carcasses de véhicules, etc.).

Accès de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



L'insertion par les Chantiers



Un des objectifs du mandat en matière d'insertion est la réalisation de 200 ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion) de 2014 à 2020.



Les Ateliers Chantiers d'Insertion 2019-2020

Nombre d'ACI en cours : **23** (en externe 12 réalisés et 11 futurs)

Nombre de salariés (public insertion) : **225**



Les objectifs généraux des ACI sont les suivants :

- professionnalisation des bénéficiaires,
- acquisition de connaissances théoriques et techniques,
- accompagnement des publics exprimant des difficultés familiales, sociales, professionnelles, etc.
- augmentation de l'employabilité des participants,
- sensibilisation des participants au développement durable et à la citoyenneté.



NB : Les Chantiers d'Insertion impactent aussi bien les salariés que l'ensemble de la population environnante car la finalité, à savoir : l'insertion par l'emploi et les travaux réalisés bénéficient à un large public (les familles et tout citoyen confondu).

➔ A savoir aussi que les ACI 2019 démarrent entre octobre et novembre pour une durée de 6 à 12 mois ; cela va donc s'étaler jusqu'à la fin de 2020.

Total budget attribué : **1 765 481 €**.

➔ **Insertion par les métiers de la sécurité et de la défense**

RSMA, CIRFA Armée de l'Air, CIRFA Armée de Terre, Police, Gendarmerie, CNARM : **total 700**

➔ **Insertion par les clauses sociales entreprises**
2019

- Nombre de Chantiers clausés : **11**
- Nombre d'heures en insertion : **26 878**
- Nombre de postes en insertion créés : **48**

➔ **Objectifs généraux de la clause sociale d'insertion**

La clause d'insertion sociale est donc un levier permettant à des personnes éligibles à l'insertion par l'activité économique de travailler sur les Chantiers ayant lieu sur leur Quartier (revalorisation sociale). Elle peut aussi permettre l'apaisement des tensions sociales que peuvent engendrer ces Chantiers (nuisances...).

La clause sociale d'insertion permet à des personnes, jeunes ou adultes connaissant des difficultés particulières d'accès à l'emploi de s'adapter à une activité professionnelle dans un cadre productif intégrant les contraintes économiques, d'emploi et d'organisation d'une entreprise classique :

- réentraînement aux rythmes de travail, respect des horaires, des consignes, travail en équipe ;
- apprentissage professionnel complété en interne ou en externe par des formations ;
- accompagnement professionnel et social ;
- préparation à la sortie vers l'emploi durable.

Pas de coût direct : la clause est introduite dans les marchés de la Ville ou des partenaires (interco, bailleurs...) grâce au Cahier des Clauses administratives particulières (Code de la Commande publique).

➔ **Insertion par l'emploi et les forums d'insertion, de l'emploi**

A ce jour, **100** personnes orientées vers les partenaires pour un emploi ou contrats de formation professionnelle.

➔ **Suivi et accompagnement des associations créatrices d'emploi (insertion)**

- **20** structures employeurs subventionnées
- **445** emplois créés



L'aménagement de la Ville

L'aménagement d'un territoire a pour objectif de penser la Ville aussi bien dans les zones urbaines que rurales, afin que le citoyen bénéficie d'un cadre agréable, s'y épanouisse tant dans sa vie familiale, professionnelle ou sociale et s'y sente en sécurité.



Travailler sur l'aménagement, c'est raisonner à l'échelle de la Commune mais aussi à l'échelle des Quartiers. Une démarche de « centralité » a été engagée en 2018, sur les quartiers de Bois-de-Nèfles, de Sainte-Clotilde et de la Montagne 15^{ème}, l'enjeu portant sur :

- l'amélioration de l'offre commerciale et les services de proximité ;
- l'amélioration de la qualité du cadre de vie ;
- la dynamisation de la vie du Quartier.



La réflexion est menée sur :

- ° L'identification, l'articulation et l'équilibre des équipements existants et futurs sur le centre ainsi qu'entre le Quartier et le reste de la Ville ;
- ° La détermination d'équipements adaptés aux besoins d'évolution du centre, en cohérence avec les équipements structurants de la Ville, avec recherche d'une multifonctionnalité autour des équipements publics (Mairie annexe, espaces sportifs...).

Une démarche de concertation participative qui conditionne une réelle appropriation du projet par les usagers, des prescriptions architecturales, urbanistiques et environ-

nementales contenues dans le PLU, le PADD, SD liaisons douces, etc.

Les transports et dessertes (transport en commun, déplacements des piétons et régulation du stationnement).

Etat d'exécution : la phase diagnostic a été réalisée et présentée.

A défaut de validation des scénarios, la concertation avec la population n'a pu avoir lieu.

Un principe d'aménagement ne pouvant être retenu pour chaque Quartier concerné, les services ont dû surseoir la mise en œuvre de la démarche et le marché des études de faisabilité et de programmation afférent en cours d'exécution sera résilié.



En 2020, un exercice de retour d'expériences à mener permettra :

- ° d'apporter des améliorations au processus de mise en œuvre,
- ° aux décideurs de se prononcer sur l'opportunité de la poursuite de la démarche.



Le transport pour tous



La Ville de Saint-Denis avait déjà ouvert progressivement par tranche d'âge son dispositif de « bus gratuit » aux jeunes. En 2019, l'ensemble des jeunes de moins de 19 ans bénéficie de cette mesure de gratuité.



Dans le cadre du recensement de la population, la collectivité contribue à informer et à sensibiliser le citoyen sur qui fait quoi dans l'amélioration de son cadre de vie, le Maire ayant la responsabilité de la préparation et de la réalisation du recensement (Loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002).

Ainsi le Service Recensement procède au quotidien sur le terrain, à un travail de sensibilisation, d'information et d'aiguillage vers les institutions ou services compétents pour répondre aux attentes du citoyen :

- lors des expertises légales des logements sur la Commune (constructions individuelles, immeubles collectifs ou communautés telles les internats, l'Armée, les maisons de retraite), menées d'avril à novembre de chaque année ;
- surtout lors du recensement de la population chaque année n+1 de janvier à mars.

Les attentes du citoyen sont de divers ordres :

- problème des déchets végétaux déposés sur la voie publique au sein de lotissement, d'un groupe d'habitation ou d'un Quartier ;
- problème de présence de rats ou de moustiques aux abords des constructions proches des ravines à mi-hauteur ou dans les écarts ;
- insuffisance de desserte en bus dans les écarts ;
- insalubrité des logements ;
- état des routes à peine praticables lors des crues d'eau ou par temps de pluie ;
- nuisances sonores, bruits des voitures ou transports en commun ou rodéo sauvage, en Centre-Ville ou dans les Quartiers ;
- absence d'entretien des espaces communs pour les collectifs ;
- logements inadaptés par rapport à la taille du ménage ;
- les malfaçons des constructions récentes impactant la santé de leurs occupants ;
- l'absence d'entretien voire de restauration des bâtiments très anciens impactant la sécurité des habitants ;
- l'absence d'aménagement de squares ou jardins d'enfants à proximité des immeubles ;
- la prise en compte des personnes âgées, isolées ou handicapées...

Face à ces nombreux questionnements, le service fournit un véritable travail d'information, de sensibilisation et d'aiguillage vers les autorités, institutions ou services idoines :

- pour l'état des routes, stationnements, dépôts sauvages sur voie publique / desserte en bus : la CINOR, Deal, Région, Département, Mairie, Police Nationale... ;
- pour les logements inadaptés au ménage, entretien ou malfaçons des collectifs neufs ou anciens : les bailleurs sociaux ou associations de protection et de défense des locataires ou propriétaires ;

- pour l'insalubrité : l'ARS ;
- pour les rats, les ravines : la Mairie « kit de dératisation » ;
- pour les squares de Quartier : les Conseils des Quartier ;
- pour les personnes âgées : bailleurs sociaux, CCAS Mairie, Département, etc.

Le recensement de la population se fait depuis 2004. Depuis 15 ans donc, le Service Recensement de la Ville contribue au développement durable au travers de l'amélioration du cadre de vie du citoyen.



Des modes de production et de **CONSOMMATION RESPONSABLES**



Consommer moins, travailler mieux



➔ Réfection de l'étanchéité des écoles avec incorporation de dispositifs d'isolation thermique.

➔ Poursuite de la réfection des ouvertures par l'installation de menuiseries de type « jalousies » afin de favoriser la ventilation naturelle.



➔ Amélioration du confort thermique et acoustique du groupe scolaire Raymond Mondon (proximité directe du boulevard

Sud)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Mode de production et de consommation responsables

La Direction Promotion du Sport participe également au développement durable à travers son fonctionnement interne en matière de :

- * suivi « raisonnable et adapté » des commandes de produits sur sites sportifs ;
- * réactivité sur les « fuites d'eau » avec l'intervention de sa régie et/ ou entreprise ;
- * mutualisation des postes et polyvalence des agents ;
- * plan de formation plus adapté ;
- * continuité des travaux de GAES (suivi Direction Energie et Télécom) ;
- * participation aux nuits sans lumière ;
- * travaux de maintenance récurrents (500 k€) et spécifiques (350 k€ - Direction Superstructures et Bâti) sur les sites sportifs pour une meilleure gestion du patrimoine sportif.



Le sport s'engage en proposant des actions en cours ou futures en matière de développement durable.

* Toutes les actions liées au sport-loisir et les dispositifs visant à l'épanouissement des êtres humains seront reconduits ; également le plan de formation, le suivi des commandes, la gestion des fuites d'eau...

* La Ville à travers sa Direction Promotion du Sport continuera à soutenir les associations sportives pour l'organisation des manifestations

* Le Stade Jean Ivoula sera équipé de panneaux photovoltaïques en 2020 (suivi DSB)

* Programmation de 2020 à 2023 pour l'installation d'arrosage automatique ou semi-automatique sur 3 stades : à la Bretagne, à Bois-de-Nèfles et Montgaillard

* Continuité de la mise en place de GAES sur les équipements sportifs (suivi DENT)

* Un budget spécifique sera consacré à la réhabilitation des piscines municipales en 2020.

* La Direction Promotion du Sport souhaite être équipée de vélos à assistance électrique (VAE) pour faciliter les déplacements des agents pour divers réunions/ rendez-vous dès 2020.



Dans le cadre du développement durable, les déchets verts (élagages mécaniques) sont broyés sur les sites et ensuite distribués aux associations, aux Mairies annexes et aux particuliers. Le broyat sert à produire le paillage pour les plantes et les arbres, ce qui leur permet d'avoir de l'humidité et ainsi diminuer l'arrosage (économie d'eau), et surtout éviter le désherbage chimique.



Accuse de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



***SAINT-DENIS,
une Commune
engagée et responsable***

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



La lutte contre le
changement climatique



L'épanouissement de
tous les êtres humains

La préservation de la
biodiversité, des milieux
et des ressources



Des modes de production et de
consommation responsables



Cohésion sociale et solidarité
intergénérationnelle



CONSOMMATION ELECTRIQUE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

- Signature d'une convention Ville / EDF visant à utiliser à titre expérimental durant 6 mois les données de consommation électrique de la Ville en « open data » avec pour objectif principal l'identification des anomalies de consommation en temps réel suivies des actions correctives appropriées.



Climatiseurs individuels

Déploiement de 60 climatiseurs Eurovent subventionnés par EDF (AGIR+).



Dans le fonctionnement de la direction/ du service

Mise à disposition des agents de la DENT d'un véhicule électrique (ZOE) et d'un VTT à assistance électrique.



Pour les ressources humaines et le développement de l'emploi

Déploiement d'un réseau privé de fibre optique (OIC) pour permettre aux agents d'accéder au Très Haut Débit et de bénéficier de nouveaux usages (téléphonie sur IP, visioconférence, vidéoprotection, etc.) qui diminuent substantiellement les déplacements.



Via les investissements et la commande publique

Intégration de clauses environnementales dans les marchés publics, notamment dans le recyclage des équipements électriques (batteries, lampes, etc.) ce qui permet la mise en place de circuits courts sur les approvisionnements.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

➔ **Sensibilisation des chargés d'opérations à la démarche « développement durable » et propositions de solutions concourant à cette finalité.**

➔ **Une part importante des investissements sont allouées à la partie DD dans les projets.**

➔ **Sur certaines opérations, le patrimoine est préservé face aux attaques climatiques.**



➔ **CONSOMMATION ELECTRIQUE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE**

- Signature d'une convention Ville / EDF visant à poursuivre et à exploiter durablement les données de consommation électrique de la Ville en open data.

➔ **Climatisation de la salle polyvalente de la Mairie et de l'ancien l'Hôtel de Ville**

Déploiement d'une centrale de climatisation en autoconsommation électrique (photovoltaïque).

➔ **Climatiseurs individuels**

Déploiement de 50-60 climatiseurs Eurovent subventionnés par EDF (AGIR+).



Les déplacements



La réflexion sur les déplacements déjà engagée avec l'objectif d'étendre l'utilisation des modes de déplacements innovants au regard du développement durable n'est plus limitée aux services de la Ville. Elle se poursuit avec la prise en compte des besoins grandissants de mobilité à l'échelle de l'agglomération territoriale.

- ➔ Achat d'un véhicule technique électrique.
- ➔ Installation de 4 bornes de recharge électrique.
- ➔ Mise en place de la mutualisation des moyens de déplacement, à travers « Auto Partaz » et « Vélo Partaz ».



La Ville a augmenté son parc de vélos à assistance électrique (VAE). Les modes de déplacement doux offrent un meilleur confort d'utilisation, facilite la circulation sur l'ensemble du territoire de la Ville. Les vélos à assistance électrique sont de véritables alternatives pour le déplacement des agents de la Ville.

- ➔ Achat de 15 vélos électriques.



- ➔ Prévision d'acquisition de 3 véhicules légers électriques.
- ➔ Prévision d'acquisition de 5 vélos électriques.
- ➔ Prévision d'installation d'une borne de recharge supplémentaire.



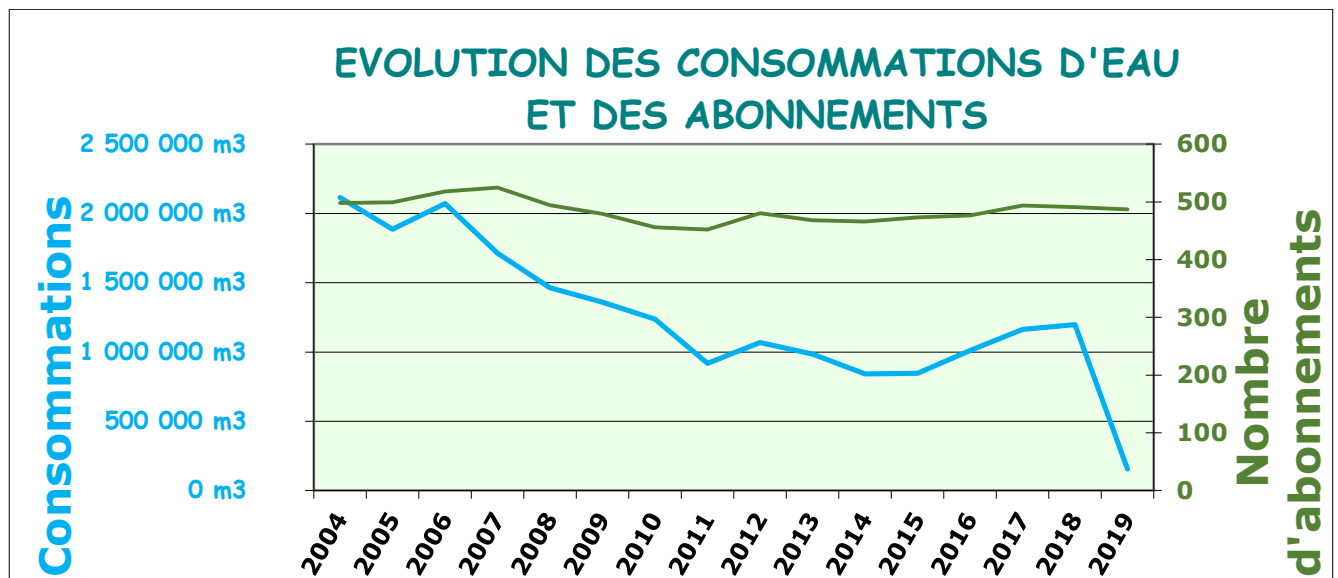
Préservation de la **BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**



La consommation d'eau



La Ville est en recherche constante d'économie des ressources naturelles et des dépenses en eau.

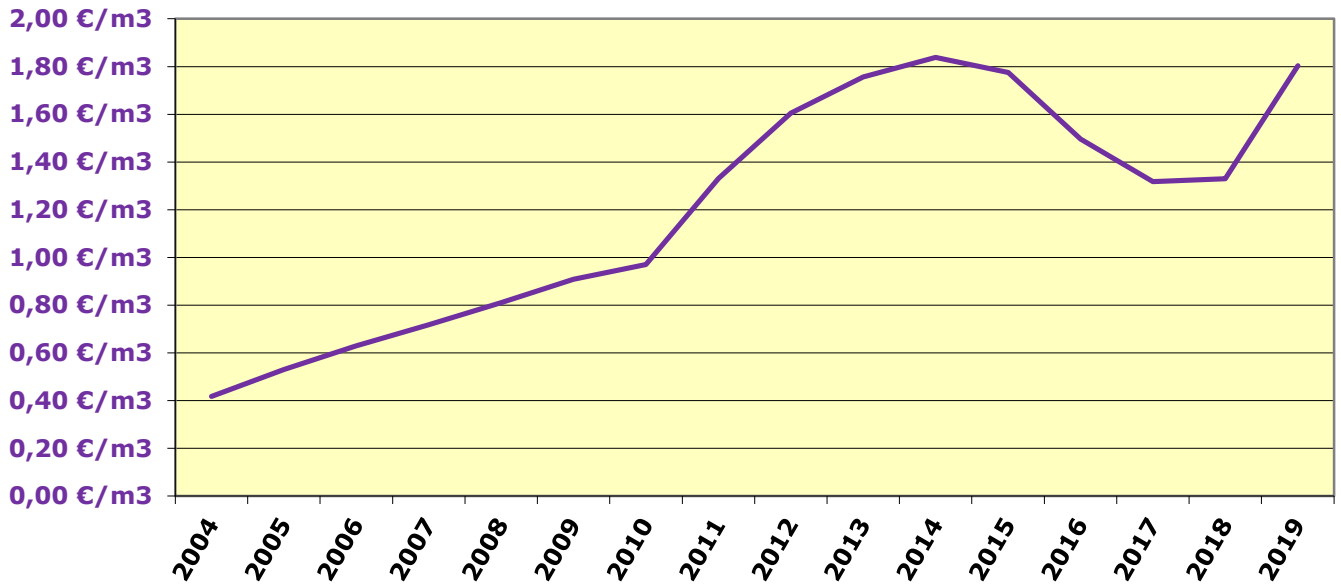


Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

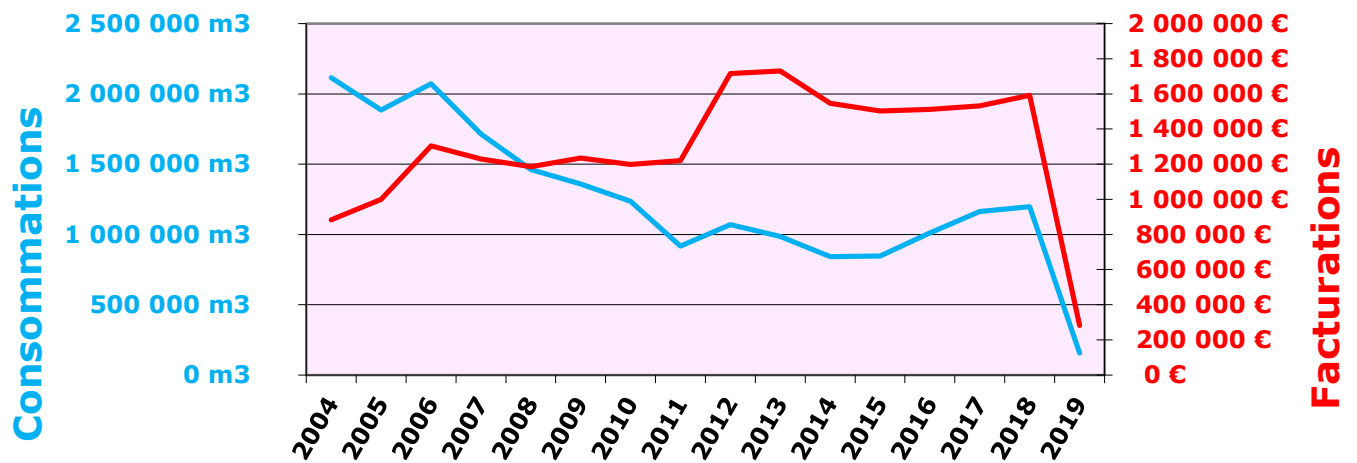
Années	Nombre d'abonnements	Consommation annuelle	Montant facturé	Prix moyen	Variation coût moyen annuel
1996	423	1 690 283 m ³			
1997	429	1 654 414 m ³			
1998	426	1 547 655 m ³			
1999	431	1 721 318 m ³	624 839 €	0,36 €/ m ³	
2000	467	1 915 515 m ³	709 661 €	0,37 €/ m ³	2,06 %
2001	478	2 132 290 m ³	803 297 €	0,38 €/ m ³	1,69 %
2002	487	1 778 168 m ³	698 078 €	0,39 €/ m ³	4,21 %
2003	493	1 991 295 m ³	787 660 €	0,40 €/ m ³	0,76 %
2004	498	2 115 895 m ³	882 627 €	0,42 €/ m ³	5,46 %
2005	500	1 886 269 m ³	1 000 471 €	0,53 €/ m ³	27,15 %
2006	518	2 070 905 m ³	1 304 107 €	0,63 €/ m ³	18,73 %
2007	525	1 713 615 m ³	1 229 748 €	0,72 €/ m ³	13,96 %
2008	494	1 462 288 m ³	1 185 297 €	0,81 €/ m ³	12,95 %
2009	480	1 358 583 m ³	1 234 400 €	0,91 €/ m ³	12,09 %
2010	456	1 235 875 m ³	1 199 205 €	0,97 €/ m ³	6,79 %
2011	452	917 673 m ³	1 220 916 €	1,33 €/ m ³	37,11 %
2012	480	1 068 767 m ³	1 715 866 €	1,61 €/ m ³	20,67 %
2013	468	984 720 m ³	1 729 794 €	1,76 €/ m ³	9,42 %
2014	466	841 611 m ³	1 546 718 €	1,84 €/ m ³	4,62 %
2015	473	846 569 m ³	1 502 352 €	1,77 €/ m ³	- 3,44 %
2016	477	1 010 376 m ³	1 512 015 €	1,50 €/ m ³	- 15,67 %
2017	494	1 162 615 m ³	1 531 510 €	1,32 €/ m ³	- 11,97 %
2018	491	1 197 548 m ³	1 592 892 €	1,33 €/ m ³	0,97 %
2019	487	155 980 m ³	281 222 €	1,80 €/ m ³	35,55 %

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

PRIX MOYEN DU M3 D'EAU CONSOMME PAR LA VILLE



CONSOMMATIONS ET FACTURATIONS D'EAU



Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195015-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019



Pour le nettoyage de ses locaux, la collectivité a pris la décision de privilégier les produits biologiques, moins toxiques et polluants pour l'environnement, et plus respectueux de la santé. Elle est très soucieuse du bien-être des agents et des administrés en évitant les produits agressifs et corrosifs. Ce changement s'inscrit dans la démarche écoresponsable engagée au sein des services.



- ➔ Plan de formation des agents aux techniques de nettoyage et de gestion des produits y compris bio.
- ➔ Sensibilisation à la démarche de développement durable.
- ➔ Installation de 20 cendriers aux abords de l'Hôtel de Ville et au Parc Auto.
- ➔ Installation de 7 cendriers au Centre funéraire de Primat.
- ➔ Installation de poubelles à double compartiments aux abords de l'Hôtel de Ville.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



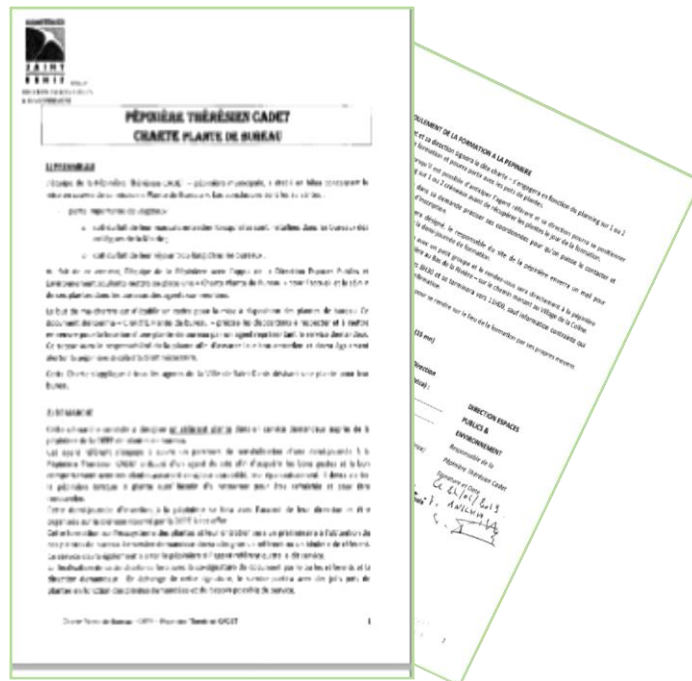
GESTION DIFFERENCIEE

Des zones moins énergivores et consommatrices d'entretien ont été identifiées : les zones de sous-bois ont un besoin de tonte moins fréquent puisque l'herbe y pousse peu à cause du manque de soleil (moins de photosynthèse), contrairement à certaines zones plus ouvertes où les herbes ont pu atteindre jusqu'à 70 cm de hauteur. La faune a pu réinvestir ces zones et des niches écologiques ont pu ainsi être recrées.



MISE EN PLACE D'UNE « CHARTE PLANTE DE BUREAU »

Cette charte a pour but d'établir un cadre pour la mise à disposition des plantes de bureau. Ainsi, la personne souhaitant avoir une plante dans son bureau adhère à cette charte et devient référent-plante. Elle devra ainsi participer à une matinée d'information avec l'équipe de la Pépinière. Une vingtaine d'agents, référents-plantes de bureau, ont eu ce privilège. En plus de l'information, cette matinée permet une cohésion et un moment de détente entre collègues de services différents.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Le bien-être des agents




➤ **Le bien-être des agents** : une réponse individuelle et globale est apportée par la Ville et la Direction du CCAS avec la mise à disposition d'activités pendant la pause méridienne : depuis mai 2019.


➤ **Des plantes d'intérieur**, en provenance de la Pépinière Thérésien Cadet, sont disposées, depuis avril 2019, dans le hall d'entrée du CCAS et dans les espaces d'accueil du public. Des plantes extérieures seront implantées en septembre aux deux entrées (côté administrés et agents) et le long de la terrasse extérieure. Une charte de soins a été signée avec le Responsable de la Pépinière et des agents référents des soins, après information sur place.



La lutte contre les nuisances

- Des espaces avec cendriers et poubelles, devant la porte d'entrée du CCAS, sont à l'étude.
- Le nettoyage des espaces verts, à l'accueil des administrés, devra être renforcé par l'équipe du Service Logistique et Moyens.
- L'accueil d'un public en difficulté sociale et en attente de prise en charge nécessite une formation spécifique des agents chargés de l'accueil. Ces formations sont inscrites dans le plan de formation pluriannuel 2019-2021 du CCAS.
- La pose de stores limite la luminosité dans certains bureaux et améliore le confort visuel et l'utilisation des écrans informatiques.
- La pose de paravents, dans les espaces Ressources Humaines, contribue à la confidentialité des agents et à un accueil plus respectueux.

 **Le projet de l'amélioration des conditions de travail**, une des missions du Service Pôle Logistique et des Moyens, se traduit dans un premier temps par une évaluation des risques dans chaque service du CCAS, en collaboration avec les agents. La présentation du document unique permettra d'anticiper sur les mobilités.

 **Les formations « assistance aux premiers secours » et « utilisation du défibrillateur »** sont prévues en fin d'année. La programmation 2019 du plan de formation 2019-2021 tient compte des spécificités du CCAS et des attentes des agents.

Le nombre d'élèves stagiaires en formation dans les services a augmenté en 2019 (+ 7 élèves).

La Direction Projets citoyens

La Direction participe à l'Université de l'Innovation pour réfléchir et mettre en œuvre des actions concrètes autour de la démocratie participative à Saint-Denis.

La DPC s'inscrit dans le groupe projet Cadre de Vie avec d'autres Directions dans le but de travailler en transversal sur cette thématique. Dans ce cadre, le groupe a participé à une formation en sociocratie qui nous permet d'innover dans nos manières de travailler et de sortir de nos silos.



La cohésion sociale et la solidarité
**ENTRE LES TERRITOIRES
ET LES GÉNÉRATIONS**



La démarche de cohésion sociale est axée essentiellement sur le territoire communal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



La réduction de la pollution et la recherche d'économie



- ➔ Mise en place des serviettes en tissus ou des sèche-mains à air pulsé dans les toilettes (en remplacement des rouleaux de papier).
- ➔ Utilisation d'un produit de nettoyage labellisé sur le portique de lavage des véhicules.
- ➔ Utilisation de produits biologiques « écolabel » pour le nettoyage des locaux de l'Hôtel de Ville et de ses abords.
- ➔ Dans le cadre du développement durable, les déchets verts (élagages mécaniques) sont broyés sur sites et ensuite distribués aux associations, aux Mairies annexes et aux particuliers.

Le broyat sert à produire le paillage pour les plantes et les arbres, ce qui leur permet d'avoir de l'humidité et ainsi diminuer l'arrosage (économie d'eau), et surtout éviter le désherbage chimique.

- ➔ Poursuite de la **dématérialisation** et de la **sécurisation des données**, débutées en 2017-2018, pour tous les services du **CCAS**.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Les demandes d'actions sociales et d'aides facultatives sont informatisées et transmises par les instructeurs et la Commission permanente depuis 2018 : gain en temps, en efficacité, en économie de papier. Changement des procédures et adaptation des agents Instructeurs dans les mairies annexes et du personnel d'accueil social.

Dématérialisation des inscriptions des enfants en liste d'attente en EAJE : grâce à la plateforme en ligne, opérationnelle depuis 2018, sur le portail Petite Enfance, en lien avec la CAF, les crèches municipales et associatives. Moins de déplacement des familles et réponse rapide sur les places d'accueil disponibles.

Poursuite de la numérisation des mandats et titres électroniques : commande de rames papier divisée par 2.

Dématérialisation des paiements en ligne des frais de garde, des repas livrés à domicile... C'est une proposition rendue obligatoire pour les administrations envers les usagers, à compter de juillet 2019. Les administrés ont le choix entre des paiements en ligne, par virement, carte bancaire. Meilleure traçabilité des factures et suivi des impayés, gain de temps pour les familles, moins d'attente à l'accueil du CCAS, moins de paiement en espèces et moins de pression sur les agents. Processus en cours.

Projet de la Commission permanente : envoyer par SMS les notifications des aides légales et facultatives et le **versement des aides alimentaires** directement sur le compte des administrés : économie de papier, d'enveloppes, de temps : en cours d'étude.

Projet de la Direction Action sociale : la dématérialisation des transmissions entre les aides à domiciles et les agents de planification avec acquisition de smartphones utilisés au domicile des bénéficiaires. Coût à l'étude.

Les **informations RH** destinées au personnel sont envoyées par SMS depuis 2018.

L'installation dans tous les EAJE de tablettes de pointage tactiles, fixes, reliées au logiciel CONCERTO, qui devaient être en expérimentation dans 2 crèches n'a pu se concrétiser en 2018 (marché public). Ce projet est subventionné en partie par la CAF à 80 %. L'objectif est de **dématérialiser le transfert des fiches horaires d'arrivée et de sortie des enfants**, avec traitement simultané par les gestionnaires de la Direction Petite Enfance. Optimisation des places occupées permettant une efficacité, efficacité, réactivité des gestionnaires. Ce projet, validé par la Mission Développement durable et la Direction du CCAS, est en voie de se concrétiser en 2019-2020.



Autres projets de la Direction Petite Enfance

- La commande de produits ménagers plus respectueux pour l'environnement, moins nocifs pour la qualité de l'air et la peau des agents.
- L'installation de mélangeur de produits ménagers désinfectants pour l'entretien des sols : économie de produits ménagers et limitation de la pollution et des erreurs de dosage.
- L'installation de mélangeur de produits de lavage pour le linge.

➔ **Pôle Logistique et Moyens** : mise en place de la **récupération des cartouches d'encre des imprimantes** individuelles usagées et des tambours des imprimantes collectives, à renvoyer aux fournisseurs pour recyclage.

➔ **Achat d'un véhicule électrique** pour les déplacements professionnels.

➔ **Caisse des Ecoles**

- Dématérialisation des finances (avec les fournisseurs et la Trésorerie municipale).
- Dématérialisation de la commande publique.



Caisse des Ecoles

Dématérialisation de la gestion des commandes et des stocks dans les écoles avec pour objectif de développer un logiciel ou un site internet pour que les enseignants puissent passer et gérer leurs commandes avec la CDE par l'outil informatique uniquement.

Indicateurs de développement durable de la Ville de Saint-Denis



Année	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	Commentaires
MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE							
Consommation électrique	Gwh	17,2	17,3	18	18,5	17,5	Maîtrise des consommations malgré augmentation du nombre des équipements desservis
Dépense annuelle	€ HT	2 198 211	2 861 787	2 936 786	3 018 000	3 064 752	
Prix moyen	€/ Mwh	128	165	163	163	175	
Foyers lumineux			14 861	15 611	16 361	17 580	Incertitude de 15 % du parc (secteurs isolés difficiles à recenser)
Nombre d'abonnements		880	973	983	995	1 060	Optimisation
Rénovation du matériel	€	100 000	450 000	520 000	924 000	1 351 000	Représente 30 à 40% d'économie d'énergie sur le matériel rénové
Sites sportifs équipés du dispositif GES	%		50	52	53	68	400 sites éclairés, 67 à équiper et 46 dispositifs actuellement déployés

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

	2017	2018	2019 1 ^{er} semestre	2020	Commentaires
MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CCAS					
Consommations électriques en EAJE et au siège (kwh)	296 043	257 141	136 012		
Dépenses annuelles (€ TTC)	83 037	67 185	43 439		
Prix moyen (€/ kwh)	21,67	21,76	22,25		Manque prix moyen tarif bleu
Nombre d'abonnements	7	7	7		5 contrats « bleu » + 2 contrats « vert »

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



	2016	2017	2018	2019 1 ^{er} semestre	2020	Commentaires
PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES CCAS						
Nombre d'abonnements Véolia en EAJE et siège	13	16	16	16		
Consommation (m ³)	38 187	39 950	42 012	28 330		
Dépenses en eau potable (€ TTC)	66 814,01	73 725	79 275,90	50 572,53		
Indice linéaire de perte (m ³ / km/ j)	35,97	28,99	27,96			
Consommation annuelle (m ³ / hab./ j)	0,215	0	0,211			

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195015-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

Année	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	Commentaires
PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES							
Nombre d'abonnements Sites communaux		460	477	494	491		Baisse des volumes consommés, mais hausse du prix de l'eau liée à l'assainissement
Consommation services de la Ville		846 569	1 010 376	1 162 615	1 197 548		
Nombre d'abonnements dionysiens		71 136	72 291	73 734	74 530		Les chiffres ne sont disponibles que pour l'année n-1
Production d'eau potable		21,78	22,05	20,45	20,43		en millions de m ³
Consommation des bâtiments communaux	m ³	515 365	629 944	640 587	623 670		
Indice linéaire de perte	m ³ /km/ j	36,53	35,97	28,59	27,96		Objectif contrat en 2022 : 31,6
Consommation annuelle	m ³ /hab./ j	212	215	213	211		
Avancement de la protection de la ressource en eau (source ARS OI)	%	59	59,20	47,3	38		Objectif 100 % / correction des indices sur certains ouvrages entre 2017 et 2018

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Commentaires
ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS							
Effectif	3 018	2 890	2 828	2 735			
dont ETP	2 857	2 744	2 686	2 564			
% titulaires	26,0	27,1	28,3	28,8			
% non titulaires	69	71,2	70,8	70,5			
% emplois aidés	5,0	1,66	0,95	0,7			
% emplois aidés CDE		591	644	503			
Age moyen	49	50	50	51			
Taux de mobilité interne %	4,1	8	8	3,5			
Jours de formation	2 996	4 190	2 344	5 089			Soit 4 j par agents
Chantiers d'Insertion	35				23		Objectif : 40
Sorties positives	NC						
Emplois durables							

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20191129-195015-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2019
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

Année	2017	2018	2019 1 ^{er} semestre	2020	Commentaires
ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS CCAS					
Effectif (nombre)		250	252		
dont ETP (nombre)		226	216		
Nombre de titulaires		60	60		
Nombre de non titulaires		133	137		
Nombre d'emplois aidés		57	55		
Âge moyen		41	41		
Mobilité interne (nombre)		6	4		Mobilité interservices CCAS
Jours de formation (nombre)		319	289		
Stagiaires en formation (nombre)		74	81		

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Année	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	Commentaires
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE							
Personnes âgées recensées		19 000	23 140	25 000	26 000	27 500	Projection basée sur étude 2015
dans les clubs séniors		2 500	2 500	2 460	2 518	2 910	
dans le plan « sénior en action »		300	776	1 870	2 100	2 400	Objectif 2 100 en 2016 et 5 280 h
Heures proposées	h	1 536	2 832	2 640	2 883	3 015	
Repas distribués						2 917	300 personnes âgées ou vulnérables livrées 6 j/ 7
Logements aidés construits		30 logements réhabilités					500 000 €/ an pour travaux d'entretien
Bourses de voyages			100	290			Doublement pour 2016
Bénéficiaires gratuité TC			6 000	12 000			Estimation pour 2016
Aide aux associations	M€	32	32				Génère 4 000 emplois permanents
Structures		41	59	61	68	67	
dont communales		8	8	8	8	7	Fermeture d'une structure
dont microcrèches			27	30	34	35	
Places agréées		1 439	1 550	1 499	1 697	1 662	
dont communales		439	399	355	355	339	Fermeture d'une structure
Demandes d'actes via le portail citoyen		9 132					
Part des demandes dématérialisées	%	31					

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

	2016	2017	2018	2019 1 ^{er} semestre	2020	Commentaires
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE CCAS						
Personnes âgées recensées (nombre) ≥50 ans ≤59 ans	25 000	26 000	27 500			
Personnes âgées recensées ≥60 ans	23 140					
Clubs séniors (nombre)	2 460	2 518	2 910	3 066		41 clubs en 2018 42 clubs en 2019
Plan « sénior en action » (nombre)	1 870	2 100	2 400	2 806		
Heures proposées (nombre)	2 640	2 883	3 015	2 723		
Repas distribués par le portage de repas / PDS (nombre/ an)		74 016	74 598	35 851		
Nombre de bénéficiaires au portage repas /PDS (nombre moyen/ mois)		245	249	237		
Repas distribués aux sans-abris / MFIS CCAS (nombre/ an)	27 896	27 450	27 950	19 150		
Places occupées en abri de nuit à MFIS par les personnes sans-abris (nombre)	184	235	247	139		
Bénéficiaires au SAAD (nombre)		240	120	142		Nombre AVS/ 2
Heures effectuées à domicile (nombre)		51 527	31 298	18 322		Nombre AVS/ 2
Logements aidés construits (nombre)			332	149		
Établissements d'Accueil des jeunes Enfants EAJE (nombre)	61	68	67	70		
dont structures communales (nombre)	8	8	7	7		Fermeture MPM 08/2018
dont places communales (nombre)	355	355	339	339		
dont micro crèches (nombre)	30	34	35	37		
Places agréées EAJE sur le territoire (nombre)	1 499	1 697	1 682	1 736		

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Année	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	Commentaires
MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES							
Nombre de postes bureautiques		1 000	1 000				
Taux en « client léger »	%	12	38		20		80 % de réduction d'énergie/ poste Objectif : 800
Véhicules motorisés		419	430				
Taux de renouvellement	%	10	5				
Consommation de carburant	l/ an	240 157					
Véhicules réformés		61	20				
Nombre de voyages effectués en transport en commun				85 000			70 130 en 2011
Taux utilisation en TC	%	11					Objectif 2023 : 15 %

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

		2016	2017	2018	2019 1 ^{er} semestre	2020	Commentaires
MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES CCAS							
Equipements bureautiques	Nombre de postes	65	65	65	65		
	Taux en « client léger » (%)						
Flotte de véhicules CCAS	Véhicules motorisés (nombre)	2	3	3	3		2 motos 125 cm ³ + 1 scooter
	Consommation en carburant (l/ an)		27 603	27 979,29	19 210,58		
	Dépenses en carburant en € (essence, gasoil)		33 123	33 509,28	21 749		
	Véhicules de service (nombre)			22	23		2019 : 1 essence + 21 diesel + 1 électrique
	Véhicule électrique		0	0	1		
Transport en commun au CCAS	Nombre de voyages effectués en TC (nombre)			11 x 2 x 234 j : 5 148	6 552		11 cartes en 2018 14 cartes bus en 2019
	Nombre de cartes parking			44	40		
	Taux d'utilisation en TC (%)			25			Cartes bus aides ménagères
Utilisation des bouteilles en plastiques en EAJE	Consommation bouteilles d'eau (nombre)		5 700	3 816	3 018		1 pack : 6 bouteilles
	Dépenses en achat (€ TTC)	3 209 théorique	2 815,63	1 895,62	1 508,19		Comparer avec devis filtre à eau pour préparer biberons Réserver achat de packs en période cyclonique

L'année n'étant pas achevée, les chiffres consolidés apparaîtront dans le rapport de l'année n+1.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019



Crédits photos : Mairie de Saint-Denis

Ce rapport a été élaboré, par la Mission Développement durable
avec la participation des services de la Ville de Saint-Denis

OCTOBRE 2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195015-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019